Cac 40 7367,35 -0.99%

**Dow Jones** 33 618,69 **-0.17%** Nasdaq composite 12256,92 +0.18%

Nikkei 225 28 949,88 -0.71%

Pétrole Brent 76,22 -0.51%

Patrimoine

Le Mag W-E

Voir la bourse sur Investir (イ)

En direct Le Journal Newsletters Lire plus tard Mes secteurs

Recherche

**POLITIQUE** 

Batteries électriques :

**LE FAIT DU JOUR POLITIQUE** 

On rêve tous du quart

d'heure résistant 🁺

Le gouvernement sous

pression pour faire

budgétaire, LR

renâcle 🁺

valider sa trajectoire

Elisabeth Borne tente

de renouer le dialogue

Yaël Braun-Pivet: « Il

faut faciliter l'usage du

avec les syndicats

référendum en

France »

Macron attendu à

Dunkerque pour confirmer l'usine

taïwanaise 🎇

DÉCRYPTAGE

SOCIÉTÉ

**EXCLUSIF** 

Politique Entreprises Finance - Marchés

Bourse

Collectivités Locales

Tech-Médias Start-up

Macron

Webinaires

# Le succès très inégal de la réforme « 100 % santé »

Gouvernement

LesEchos

Le dispositif de zéro reste à charge s'est traduit par une forte hausse du nombre de patients en prothèses auditives et dentaires en 2021, pointe la Cour des comptes dans un rapport publié ce jeudi. En optique en revanche, le panier est très peu choisi. Le coût de la réforme est jugé « incertain ».

> Commenter Lire plus tard ➢ Partager Emmanuel Macron Protection sociale



En audiologie, le panier sans reste à charge représente 40 % des aides auditives. (Pavel\_D/Shutterstock)

#### Par Marius BOCQUET Publié le 29 juil. 2022 à 13:13

La Cour des comptes tire un premier bilan de la réforme « 100 % santé » , entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Promesse de campagne d'Emmanuel Macron en 2017, ce dispositif consiste en le remboursement intégral de certains appareils auditifs, lunettes de vue et prothèses dentaires par l'Assurance maladie et les complémentaires santé, sans reste à charge pour le patient.

Selon un rapport de la Cour des comptes publié ce jeudi, les résultats sont inégaux selon les secteurs. Dans le soin dentaire, ce panier sans reste à charge représente une part « très majoritaire des actes prothétiques réalisés (55 % %) », ce qui se traduit par une diminution globale des restes à charge pour les ménages et une « hausse conséquente du nombre de patients en 2021 (5,16 millions contre 4,4 en 2020 et 4,75 en 2019) ».

Les magistrats financiers restent toutefois prudents sur le fait qu'il est difficile d'estimer la part du rattrapage lié à la crise sanitaire dans cette augmentation. En audiologie, le panier sans reste à charge constitue également une part importante des aides auditives (40 %). Cela se traduit là encore par une « forte hausse du nombre de patients », souligne la Cour des comptes (0,7 million contre 0,45 million en 2020).

#### Une réforme « à rebours de son objectif » en optique

C'est en optique que le bilan s'assombrit. Dans ce secteur, pour lequel les restes à charge étaient « bien plus faibles » que pour les soins dentaires et les audioprothèses, du fait notamment de l'existence d'offres sans reste à charge avant même la réforme, le panier sans reste à charge reste « très peu choisi, exception faite des bénéficiaires de la complémentaire santé », constatent les magistrats financiers.

**LIRE AUSSI:** • Dix millions de Français ont déjà bénéficié du « 100 % Santé »

La Cour des comptes va jusqu'à épingler une réforme « à rebours de son objectif » dans ce domaine, « l'instauration d'un panier de soins remboursés à 100 % s'accompagnant d'une diminution des remboursements par l'assurance maladie des équipements du panier libre et, pour les organismes complémentaires, par la diminution du plafond de prise en charge des montures. »

## Seuls 53 % des Français connaissent la réforme

La juridiction financière dresse plusieurs « leviers à mobiliser » pour déployer encore la réforme. Elle note d'abord que seuls 53 % des Français en avaient connaissance en 2021 selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Elle pointe par ailleurs l'absence de tiers payant intégral chez certains professionnels et suggère de mettre en place un « questionnaire d'évaluation » auprès de la population.

Enfin, la Cour des comptes fait état d'un « coût incertain ». Alors que la direction de la Sécurité sociale tablait sur 170 millions d'euros, elle regrette « l'absence de réel partage des informations disponibles entre le ministère, l'assurance maladie, les complémentaires santé et les professionnels » permettant de suivre ce coût, ainsi que « l'absence d'outil permettant de réguler la dépense ». Au final, elle redoute un « surcoût pour les assurés ».

**Marius BOCQUET** 

#### **EXCLUSIF**

# Batteries électriques : Macron attendu à Dunkerque pour confirmer l'usine taïwanaise

EXCLUSIF. Le taïwanais Prologium a choisi Dunkerque pour implanter sa première gigafactory de batteries électriques. C'est le président Emmanuel Macron lui-même qui en fera sur place l'annonce vendredi.

Lire la suite

## Les Echos / Politique Société / Société

LesEchos





Abonnement Publicité Cookies

Plan du site

**Pratique** Services Aide & Contact En direct Le Journal Newsletters Abonnement presse numérique Lire plus tard Entités du groupe Mes secteurs **Podcasts** Mentions légales Infographies Conditions générales et particulières Vidéos Politique de confidentialité Thema Charte éthique Mon compte Flux RSS Archives

Le Groupe Les Echos Investir Entrepreneurs Les Échos Week-End Série Limitée Les Echos Start Mieux Vivre Votre Argent Planete Capital Finance Radio Classique Connaissance des Arts ImaginE Les Echos évènements Annonces Légales Marchés Publics